

COLLEGE PANCHON - ARSAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
mardi 18 octobre 2011

Le Conseil d'Administration du collège PANCHON s'est réuni le 18 octobre 2011 sous la présidence de Monsieur Del Medico, Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint (19 membres présents).

Etaient excusés : Mme Got, conseillère générale M Montminoux, personnalité qualifiée

Invités : Melle Buzat Professeure stagiaire, M Bertholon, professeur de S.V.T..

1. Installation du CA et ordre du jour du CA

PV du CA du 27 juin 2011 :

Adoption à l'unanimité (19 voix) , sans modification

Ordre du jour :

Modifications de l'ordre du jour :

- à la demande du principal : facture d'eau ; signature de convention avec l'association de roller d'Arsac,
- à la demande des parents d'élèves : modalités d'accueil des élèves en permanence, harcèlement entre élèves et problèmes relatifs aux transports en bus.

Adoption de l'ordre du jour modifié : à l'unanimité(19)

Règlement intérieur du CA :

Les représentants des professeurs souhaitent apporter une modification :

- Article 2 : ôter « conforme au principe de laïcité » formule réductrice car la laïcité renvoie seulement au registre religieux et n'englobe pas le registre de neutralité politique indispensable aux débats du C.A

Il est souligné que dans le précédent R.I du C.A toute personne siégeant au C.A pouvait demander un vote à bulletin secret. M. Del Medico explique qu'il en est forcément de même dans ce nouveau C.A car c'est un droit inaltérable.

Par ailleurs, on maintient la rédaction de P.V par des représentants des élèves, même si cela constitue une charge complexe pour eux, car c'est formateur : le prochain P.V du C.A (sur le budget) sera justement rédigé par ces derniers, accompagnés dans ce travail par Mme Villeneuve gestionnaire qui leur expliquera les enjeux du budget.

Adoption du R.I avec la modification proposée : vote pour à l'unanimité (19)

2. Installation des commissions

M Del Medico présente les différentes commissions

2a) la commission permanente : 12 membres issus du Conseil d'administration (titulaires et suppléants)

4 membres de droit : Principal, Principale Adjointe, Gestionnaire, Mme Got, Conseillère Générale.

4 représentants des personnels (1 ATTE, 3 enseignants) : Mmes Perenègre, Dubois, Goyon, M Laborderie

3 représentants des Parents d'élèves : Mme Bourgeois, M. Namur et M. Arrayet

1 représentant élève : Gauthier Thébault

Le Principal rappelle qu'outre la consultation pour l'élaboration de la DGH, la Commission permanente aura à se réunir cette année dans le cadre de la réforme des procédures disciplinaires qui prévoit la mise en place d'une « commission éducative », alternative au conseil de discipline, dont la composition et les attributions devront être précisées dans le futur Règlement intérieur. Il faudra également prévoir l'élaboration d'une charte de civilité et de comportement du collégien.

2b) le conseil de discipline : 14 membres issus du Conseil d'administration (titulaires et suppléants)

4 membres de droit : Principal, Principale Adjointe, Gestionnaire, Conseiller Principal d'éducation

5 membres des personnels (1 personnel ATTE ou d'éducation, 4 enseignants) : Mmes Talavera, Guillon, Videau, Leblond, Roumieux.

3 représentants des Parents d'élèves : MM. Sauldubois, Mercier, Bonnamy.

2 représentants des élèves : Charlotte Del Piano et Gauthier Thébault

2c) Conseil pédagogique

Cette instance pédagogique ne découle pas du C.A mais à titre d'information, M Del Medico rappelle sa composition et sa fonction : Direction, CPE, un Coordonnateur par discipline, un professeur par niveau, le professeur documentaliste. Sa fonction est de favoriser une réflexion partagée au sein de l'établissement sur le fonctionnement pédagogique.

Un représentant des parents demande s'il existe des comptes rendus de ces réunions et s'ils peuvent en avoir connaissance. Le principal répond que les comptes rendus sont internes, mais que les parents sont de toute façon avertis des modalités réfléchies avec le Conseil pédagogique Un exemple qui l'illustre est la mise en place de l'évaluation des compétences du Socle Commun. Toute décision prise en conseil pédagogique se traduit par des actes dont les parents sont informés.

2d) CESC Comité Education Santé Citoyenneté

Présidé par Mme Gatineaud (Principale Adjointe). Y participent :

M Verfaillie CPE, Mme Audebert infirmière Mme Villeneuve gestionnaire, la police intercommunale, la gendarmerie, la Mairie, la Communauté de Communes

Représentants des parents d'élèves : Mme Planté, Mme Ortiz, Mme Bonnamy

Représentant des enseignants : Mme Martin (SVT)et Mme Benkhebil (AED)

2 e) Commission cantine

- Présidée par Mme VILLENEUVE, Gestionnaire. Y participent : M. Marchais, cuisinier / M Verfaillie CPE / Mme AUDEBERT infirmière, Mme Gatineaud Principale Adjointe, des personnels ATTE, un professeur volontaire.

3 représentants parents d'élèves : Mme Petit Gerbier, Dugros, Bonnamy.

Représentants des élèves : les délégués de classe volontaires.

Mme Guillon (AED) exprime son souhait d'y participer. M. Verfaillie émet une réserve quant à la possibilité de la faire car la priorité est d'assurer la surveillance des élèves dans la cour et la cantine or, actuellement, la commission cantine se réunit sur la pause méridienne. M. Del Medico suggère qu'un autre horaire soit proposé.

2f) Commission fonds social :

Gère les aides aux familles (cantine, matériels, vêtements, séjours) sur les principes d'anonymat et de confidentialité.

Principal, gestionnaire

2 représentants des parents d'élèves : Mmes Deslandes et Dugros

2 représentants des personnels enseignants et éducatifs : Melle Roumieux et Mme Benkhebil ou Guillon

M le CPE exprime son souhait de participer à cette commission : avis favorable

2g) Comité de pilotage Agenda 21

Cette démarche engagée l'an dernier par un état des lieux et des propositions d'actions, se poursuit cette année par la mise en place d'actions ciblées sur les deux axes : le tri et le recyclage des déchets, et les comportements alimentaires.

18 éco-délégués élèves ont été élus en début d'année pour faire partie d'Agenda 21.

Le Conseil Général verse une subvention au collège pour permettre de mener à bien ce projet.

Le premier COPIL de l'année aura lieu le 3 novembre 2011 à 17h30.

Une rencontre avec une diététicienne « Manger sain à prix raisonnable » aura lieu mardi 15 novembre à 17h30 ouverte à tous parents et personnels sur inscription

Représentants des parents d'élèves au Comité Agenda 21 : Mme Petit Gerbier, Mme Bergeret, Mme Bonnamy

Un professeur : Mme Martin

3. Bilan de la rentrée 2011

M. Del Medico présente les résultats du collège en termes d'orientation et de réussite aux examens.

Les résultats au DNB sont 81,6% de réussite au DNB dont 47% avec mention ; en baisse par rapport à l'an dernier.

Orientation post 3^{ème} : 53,6% en seconde Générale et technologique
33,9% % s'orientent vers une filière professionnelle
7,2% vers l'apprentissage
5,4% de redoublement

1 élève sans solution en septembre mais vient d'être inscrite au P.R.I du lycée de Pauillac

Suivi des élèves en 2^oGT ayant quitté le collège l'année précédente :

46% passent en 1^oS/ 18% en 1^oES, 2% en 1^oL

14% de redoublement

La saturation à 30 élèves (moins 1 classe à 29) des classes de 3^o est commentée.

M. Del Medico prévoit une augmentation des effectifs à la rentrée 2012.

23 divisions (+1) avec 627 élèves environ (+ 28) : 163 élèves en 6^o/170 en 5^o/133 en 4^o/161 en 3^o. M. le Principal rencontre le 8 novembre le maire du Pian. Il est possible que les nouvelles constructions immobilières du Pian génèrent des inscriptions supplémentaires au collège d'Arsac à la rentrée 2012

4).Calendrier scolaire 2011-2012(cf. document joint)

Découpage trimestriel

1^o trimestre du 5 septembre au 25 novembre 2011 avec conseils de classe du 29 novembre au 12 décembre

2^o trimestre du 28 novembre 2011 au 9 mars 2012 avec conseils de classe du 13 au 26 mars 12

3^o trimestre du 12 mars au 4 juillet 2012. Avec conseils de classe à la mi juin

Rencontres parents professeurs du T1 : 12 septembre : équipes pédagogiques de 6^o + parents / 7 novembre :6^o, 10 nov.3^o/17 nov. 4^o, 22nov :5^o

Stage d'observation des 3^o : du 12 au 16 décembre 11

A noter que le collège n'est plus centre de correction du DNB Il est simplement centre d'écrit.

M le Principal rappelle que la rentrée des vacances d'automne se fera le mercredi 2 novembre avec les cours du vendredi 18 mai (semaine 2)

La journée de solidarité fera l'objet d'un sondage auprès des personnels : soit 2 mercredis après midis, soit une journée supplémentaire à la pré rentrée soit le lundi de pentecôte

Vote : pour à l'unanimité (19)

5) Relations avec les parents d'élèves 2011-2012 (cf. document joint)

La communication

Le suivi de la scolarité

L'orientation

Le partenariat

Concernant le recueil des adresses électroniques des parents pour créer une liste de diffusion par classe, presque toutes les classes ont remis les adresses.

Le site web du collège est difficile à actualiser car il n'existe aucun moyen humain et financier pour consacrer du temps à son actualisation. M. Namur suggère qu'un club piloté par un adulte (éventuellement extérieur au collège) s'en charge. Il s'agit un site intranet administratif donc non ouvert aux élèves ; ces derniers ne seraient donc pas habilités à actualiser ce site.

Mme LEBLOND précise que le cahier de textes numériques de téléscol.fr, utilisé déjà par certains professeurs se heurte au manque d'ergonomie du site et surtout à la rareté des postes informatiques dans les salles de classe. M. Del Medico rappelle que l'équipement de toutes les salles ne pourra avoir lieu avant encore quelques années mais qu'il s'agit là surtout de faire l'expérience de ce nouvel outil qui peut être particulièrement utile pour des élèves en difficulté ou pour leurs parents dès lors qu'ils voudraient suivre le travail donné.

Mme Goyon précise que les notes en EPS ne sont pas remises systématiquement à la mi-trimestre car en E.PS on travaille par cycle.

Vote : pour à l'unanimité(19)

6) Modalités de diffusion des bulletins trimestriels

Cette année, une autre modalité de remise des bulletins sera testée : après le conseil de classe, chaque élève recevra en mains propres son bulletin trimestriel qu'il aura à remettre à ses parents. En cas de séparation des parents, le bulletin sera adressé par voie postale au second parent. C'est une façon de responsabiliser les élèves et les parents. Cette remise sera inscrite dans le carnet de correspondance et fera l'objet d'une information par mail via les listes de diffusion.

Un représentant des parents propose de rajouter à la remise du bulletin, le compte rendu des conseils de classe rédigé par les représentants des parents. Cela sera fait. Les professeurs demandent à pouvoir prendre connaissance de ce compte rendu. Un double sera donné au professeur principal.

Vote : pour à l'unanimité(19)

7) Programme de l'accompagnement éducatif 2011-2012

Mme Gatineaud présente le programme des activités aux trois volets (aide aux devoirs, pratiques culturelles et sportives) du lundi au vendredi. Les horaires des cours de 15h30-16h30 ont été aménagés pour les 6èmes afin de leur en faciliter l'accès. Outre l'aide au travail scolaire, l'atelier d'oral d'anglais et le Tir à l'arc à partir de janvier, cette année il existe de nouvelles activités un club « environnement Agenda 21 », un atelier de danse Hip Hop. 91 élèves sont inscrits (16% des élèves parmi ceux-là 65% d'élèves de 6° en ATS)

Vote : pour à l'unanimité(19)

7) Programme de l'Association Sportive 2011-2012 (cf. doc. annexe)

Le programme des activités est décliné.

A 12h30 dans la semaine, entraînement des élèves.

Le Cross district aura lieu le 16 novembre : une partie de nos élèves y participera.

Vote : pour à l'unanimité(19)

8) Programme des séjours et sorties 2011-2012 (cf. document annexe)

M Del Medico rappelle que les finances du collège, à elles seules, ne pourront pas soutenir toutes les sorties pédagogiques prévues ainsi que l'activité piscine pour les élèves de 6° non nageurs. La subvention SICOCEM (3600 euros par an) n'existe plus depuis 2009, elle permettait le financement des bus pour les sorties pédagogiques.

Les représentants des parents demandent si chaque mairie du secteur de scolarisation des élèves au collège pourrait donner une contribution. M Del Medico répond qu'il a adressé une lettre à chaque mairie. La mairie d'Arsac a fait savoir que chaque fois qu'elle le pourra, elle donnera une contribution. Si l'on fait au prorata, c'est la commune du Pian Medoc qui scolarise le plus grand nombre d'élèves à Arzac (30% des élèves du collège), puis c'est la commune d'Arsac.

Une représentante des parents fait remarquer que l'Association Alternative et Proximité est prête à aider le financement de sorties ou séjours à condition qu'ils concernent tous les enfants d'une classe et non quelques élèves par classe.

Puisque des choix doivent être faits, concernant le déplacement traditionnel au salon Aquitec pour les 3°, M Del Medico souligne que le coût n'est pas forcément supportable par le collège. Les parents pouvant de toute façon y conduire leur enfant le week-end ; de plus, l'exploitation positive de cette visite en terme de projet d'orientation ne paraît pas évidente pour des 3°. Par ailleurs, il rappelle qu'on a la possibilité cette année d'aller aux Olympiades des métiers (manifestation du Conseil régional organisée tous les 2 ans) ouverte également à un public de 3° : le transport est pris en charge par le Conseil Régional via le lycée de Pauillac.

Concernant les sorties dont la gratuité est obligatoire, M. Del Medico explique que le collège financera tout ce qu'il peut sous réserve de crédits disponibles.

Vote pour le principe des sorties : pour à l'unanimité(19)

Présentation des séjours (Barcelone avec une partie des 3°, découverte de Paris avec une autre partie des 3°, Pic du midi, avec une partie des 4°, Chambon avec quelques élèves d'UNSS 6° et 5°).

Les représentants des parents expriment à nouveau fermement leur souhait de voir un séjour proposé à tous les élèves d'une classe ou d'un niveau de classe et non pas à une minorité d'élèves. L'objectif est qu'une génération ait voyagé au moins une fois avec le collège d'Arsac. M. Del Medico partage cette préoccupation et affirme son souhait de voir les séjours organisés de telle sorte qu'ils se déroulent si possible avant la fin de l'année de 4^{ème} pour toutes les classes de façon à s'adresser également aux élèves qui quittent l'établissement pour aller vers une autre orientation.

Une représentante des professeurs souligne que parfois ce sont les élèves eux-mêmes qui ne souhaitent pas partir en séjour.

Un représentant des élèves confirme que les élèves ne souhaitent pas nécessairement partir avec toute leur classe mais préfèrent mixer les classes

Un représentant d'Alternative et Proximité affirme que les adolescents qui ne partent pas en séjour linguistique sont doublement pénalisés car ils ne bénéficient ni de bain de langue dans le pays visité ni de cours de langue au collège pendant la semaine du séjour.

Une représentante des professeurs explique que pour les séjours Chambon et Ski (niveau 5°) le financement de la part de l'accompagnateur pèse sur les possibilités matérielles même si l'Association sportive participe au financement du séjour. C'est pourquoi cette année, le séjour ski a été supprimé et que le séjour Chambon est « réservé » aux élèves de l'UNSS de 6° et 5°

Une représentante des parents d'élèves Alternative et Proximité réclame une information transparente adressée aux élèves : à savoir qu'ils vendent des calendriers de l'A.S pour un séjour à Chambon auxquels ils ne participeront pas forcément puisque seuls les élèves de l'UNSS 6° et 5° y sont conviés.

Vote pour le principe des séjours:

4 abstentions

15 pour

20h51 :M Laborderie quitte la salle et départ des 2 représentants des élèves

9) Le contrat d'objectif

M Del Medico présente pour vote les axes du contrat d'objectif validé par l'Inspection académique et conclu pour 3 ans : augmenter le taux de réussite au DNB (indicateur cible 85%), accroître l'accès des 3° vers 2° GT (indicateur cible : 68% avec un taux de redoublement de fin de 2^{nde} de 8%) et maintenir un taux bas de redoublement (indicateur cible : 2.5%)

Vote : 1 opposition

Pour : 15

20h58 : départ de Mme Leblond représentante des personnels d'enseignement et d'éducation et retour de M Laborderie

10) Gestion matérielle et financière

- manuels scolaires : Bilan présenté par Mme VILLENEUVE (voir document en annexe).
- contrats de maintenance : Système de Sécurité Incendie (S.S.I) et le standard téléphonique.

Comparaison de deux offres pour l'installation téléphonique :

Vote pour la 1° entreprise : 478,40 euros par an avec maintenance curative forfaitaire .

Pour ce qui concerne le SSI, les propositions de prix ne donnent à ce jour pas entièrement satisfaction et seront étudiés lors du prochain conseil d'administration.

- admission en non valeur de 78,34 euros : **vote pour à l'unanimité 16**
- DBM pour vote (doc annexe) : **vote pour à l'unanimité 16.**
- Les logements de fonction : 3 personnels logés par nécessité absolue de service. Un départ en retraite (Mme Gatineaud, principale adjointe, fin décembre 2011). Demande de transformation pour le 1^{er} trimestre de l'année de la convention en convention d'occupation précaire moyennant le versement d'un loyer au collège : **Accord à l'unanimité du C.A**
- Informations sur la situation des personnels ATTEE : la situation est complexe depuis la rentrée car le cuisinier M marchais est en congé de maladie jusqu'aux vacances d'automne. Il a été remplacé au mois de septembre par deux cuisiniers volants suivi par la nomination d'un jeune cuisinier contractuel, M. Paul FERRER qui a fait ses débuts en restauration collective dans notre collège d'Arsac. Ce jeune

cuisinier a donc été assisté par Mme TALAVERA ATTEE qui a, en conséquence, laissé son poste de nettoyage. M. Del Medico salue la prise en compte de ces difficultés par la collectivité territoriale qui a su nommer des personnels en renfort (cuisine et entretien). Toutefois la situation en cuisine est fragile car il n'y a qu'un seul cuisinier pour 600 élèves. La demande de création d'un second poste a été rejetée par le conseil général ; le collège étant jugé suffisamment doté.

- Nous disposons de 2 personnes en contrats aidés (20h hebdomadaires) en CUI /CAE jusqu'au mois de juin 2012
- Le décret du 30 septembre 2011 du J.O est applicable immédiatement en restauration collective. Il est relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis.
- Un point est fait sur les travaux réalisés cet été : peinture à l'étage, couloirs lumineux, dalles de plafond, SSI, verrières entretenues, mise aux normes de la cuisine, armoire chaude, porte sas ...
- En réponse à une question sur le dysfonctionnement du portail d'entrée des élèves, Mme Villeneuve, gestionnaire s'engage à faire réparer l'ouverture de ce portail.

Autorisation pour le chef d'établissement d'intenter des actions en justice

Vote Pour : unanimité 16

Questions diverses

- Convention avec club roller d' Arsac : utilisation des locaux du collège (selon les conditions météorologiques) - le jeudi soir 16h45 à 18h et le samedi de 10h à 13h : **Autorisation du C.A. à l'unanimité**
- Facture d'eau : une facture (de 12000 euros !) faisant état d'un rappel sur 3 ans a été émise par la Lyonnaise des Eaux au collège pour l'assainissement des eaux usées. Les réserves du collège ne permettant pas de faire face à cette facture, la collectivité a été saisie et devrait aider le collège. Les membres du C.A. s'interrogent sur l'opportunité pour la lyonnaise des eaux de procéder à un tel rattrapage. Mme Villeneuve va interroger la Collectivité de rattachement pour éclairer les éléments de cette facture inattendue qui taxe tout à coup le traitement des eaux usées avec une antériorité de 3 ans.
- Les représentants de parents d'élèves évoquent des élèves laissés à eux-mêmes par manque de place en permanence. Le CPE répond qu'il n'en est rien et explique le fonctionnement des permanences : fractionnement de la taille des permanences (max 32 élèves) et l'excédent est réparti au CDI, au foyer ou en auto discipline dans le réfectoire pour les 3° seulement.
- Les représentants de parents d'élèves saluent le début d'utilisation des livres numériques mais demandent s'il existe suffisamment d'exemplaire papier pour les permanences ou les élèves qui n'ont pas accès à l'informatique. M le Principal répond que deux exemplaires papiers seront mis à la disposition de la vie scolaire pour faire face à la demande.
- Les représentants de parents d'élèves s'inquiètent des problèmes d'incivilités et de harcèlement entre élèves : il existe des élèves qui se font harceler quotidiennement par d'autres e au collège ou dans les bus. Sont-ils suffisamment sensibilisés ? Mme Gatineaud souligne l'importance d'un tel questionnement qui est d'actualité puisqu'un rapport de Debarbieux (avril 2011) relayé par le ministère de l' Education Nationale fait état de la question (descriptif du harcèlement , attitudes de harcèlement , lutte contre le harcèlement). C'est un thème qui sera abordé lors de la réunion du C.E.S.C en novembre prochain.
- Les représentants de parents d'élèves rapportent les problèmes de transport. Les bus ont plusieurs fois affiché complet laissant des élèves au bord du chemin. Le responsable des transports pointant du doigt l'attitude de certains élèves qui prendraient intentionnellement des bus qui ne correspondent pas à leur inscription.
M Del Médico précise qu'en plus d'un lien étroit avec toutes les parties depuis le début de l'année pour tenter d'améliorer cette situation, une formation concertée avec le représentant des transports au Conseil Général et la gendarmerie est chaque année proposée aux 6° et aux 4° sur le thème de la sécurité dans les transports : elle aura lieu mardi 13 décembre.

La séance est levée à 21h55